

L'implication des personnes ayant une
expérience de la pauvreté ou de l'exclusion
sociale dans l'élaboration, la mise en œuvre et
l'évaluation des politiques sociales :
Guide à destination des acteurs institutionnels

Observatoire des politiques sociales

Juin 2026

Table des matières

Introduction	3
1. Le contexte de l'implication des personnes ayant une expérience de la pauvreté ou de l'exclusion sociale	5
1.1 Contexte historique	5
1.2 Construire, mobiliser et reconnaître les savoirs expérientiels	7
1.3 Les avantages de l'implication des personnes ayant une expérience de la pauvreté ou de l'exclusion sociale	7
2. Orientations pratiques pour la mise en place de démarches participatives.....	10
2.1. Préparer la démarche participative	10
2.2. Définir le public cible et mobiliser les personnes participantes	14
2.3. Mettre en œuvre la démarche participative	16
3. Études de cas.....	19
Etude de cas 1 : Projet Pilote « Mettre en œuvre la participation des bénéficiaires de longue durée de l'aide sociale à la définition de leurs besoins spécifiques et à l'amélioration de leur prise en charge » (CH).....	20
Etude de cas 2 : La Rencontre Participative pour l'Inclusion Sociale (LU).....	22
Etude de cas 3 : Université Populaire Quart Monde (LU)	24
Etude de cas 4 : Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (BE)	26
Etude de cas 5 : Expert·e·s du vécu (BE)	28
Etude de cas 6 : Collectif SOIF de Connaissances – co-construction de formations pour les professionnel·le·s de l'aide sociale (FR)	30
Etude de cas 7 : Prise en considération de l'avis des bénéficiaires dans l'évaluation qualitative du dispositif du Revenu d'Inclusion Sociale (LU).....	32
Etude de cas 8 : Recherche participative sur les dimensions cachées de la pauvreté (INT).....	34
4. Conclusion.....	36
Bibliographie	37

Introduction

Les politiques sociales jouent un rôle majeur dans la lutte contre la pauvreté et dans la cohésion sociale d'un pays. Les politiques en matière de soutien au revenu, de protection sociale, de santé ou d'éducation constituent des leviers essentiels pour réduire les inégalités socio-économiques, lutter contre la pauvreté et promouvoir une société plus juste et inclusive (Conseil de l'Europe 2026).

Malgré de nombreuses mesures politiques sociales mises en place au Luxembourg, leur capacité à lutter efficacement contre la pauvreté et à toucher les plus vulnérables continue de susciter le débat. L'un des enjeux majeurs réside dans le taux élevé de non-recours aux prestations et aides sociales, comme le soulignent différentes études telles que *l'Etude qualitative sur le vécu des personnes en précarité au Luxembourg et sur le non-recours aux aides disponibles* publiée en 2024 par la Chambre des Salariés (CSL) et le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER) (Franziskus and Guio 2024) ou encore le *Rapport Travail et cohésion sociale* publié en 2024 par l'Institut national de la statistique et des études économiques du Grand-Duché de Luxembourg (STATEC) (Hury, J. (dir.) et al. 2024).

D'après un rapport récent co-écrit par le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté et le mouvement international de ATD Quart Monde, « [I]es taux élevés de non-recours, qui compromettent gravement la capacité de certaines politiques sociales à réduire la pauvreté, ont été associés à l'inadéquation entre la conception de certains régimes de protection sociale et les besoins et attentes des bénéficiaires, qui ont souvent des difficultés à s'y retrouver dans des procédures de demande complexes, des obstacles bureaucratiques et des règles et restrictions incompréhensibles ». (Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté et le mouvement international de ATD Quart Monde 2024, page 13).

Une approche prometteuse pour renforcer l'efficacité des stratégies et assurer une meilleure adéquation des politiques publiques aux besoins réels réside dans l'implication active des personnes directement concernées par ces mesures, aussi bien dans leur processus d'élaboration que dans leur mise en œuvre et leur évaluation. Les démarches participatives peuvent ouvrir un nouveau dialogue, en considérant les personnes ayant une expérience de la pauvreté ou de l'exclusion sociale comme des partenaires plutôt que comme des bénéficiaires passifs. Elles les reconnaissent comme des détenteur·rice·s de savoir et des acteur·rice·s du changement.

La présente note s'inscrit dans la continuité des travaux précédents de l'Observatoire des politiques sociales (OPS). Dans sa note sur le non-recours aux prestations sociales publiée en 2023, l'OPS a recommandé :

« [...] de prendre en compte la réalité sociologique des futurs bénéficiaires ciblés par le dispositif à mettre en place ; seule une approche centrée sur le bénéficiaire permettra au public cible de s'appropriier l'aide en question. Ecouter les personnes en risque de pauvreté et les impliquer, dans la mesure du possible, dans l'élaboration des dispositifs d'aide sociale, rendra les prestations plus facilement accessibles et en conséquence contribuera à réduire le taux de non-recours. »
(Observatoire des politiques sociales 2023, p. 11)

Dans le prolongement de cette recommandation, la présente note **vise à mettre en évidence comment des processus d'implication des personnes ayant une expérience de la pauvreté ou de l'exclusion**

sociale peuvent être mis en place ou soutenus par des acteur·rice·s institutionnel·le·s dans le but de mieux prendre en compte les réalités vécues dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de différentes politiques sociales.

Cette réflexion s'inscrit directement dans le cadre des travaux dédiés à l'élaboration du premier Plan d'action national pour la prévention et la lutte contre la pauvreté (PAN Pauvreté). En effet, le PAN Pauvreté adopté en décembre 2025 accorde une attention particulière à la voix de ceux et celles qui sont visés par les mesures du plan. Cette orientation témoigne d'un changement important dans la manière de concevoir les politiques sociales. L'implication directe des personnes ayant une expérience de pauvreté constitue un pilier fondamental du PAN Pauvreté, aussi bien lors de sa phase d'élaboration que pour la mise en œuvre des actions. Elle permet de mieux comprendre les réalités vécues et d'identifier des barrières qui, sans cette participation, pourraient rester invisibles (Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil du Luxembourg 2025).

Le PAN Pauvreté rappelle aussi le caractère transversal et multidimensionnel de la pauvreté, soulignant la nécessité de déployer des mesures politiques couvrant l'ensemble des champs des politiques sociales. En effet, de nombreuses études sur la pauvreté et les constats des acteur·rice·s de terrain mettent en évidence que bien souvent, les précarités se renforcent et se conjuguent dans différents domaines de la vie, et peuvent persister de génération en génération. Les difficultés d'accès aux droits pour les personnes touchées par la pauvreté peuvent se poser à la fois en termes d'accès au logement, au travail, à la vie familiale, à l'éducation, à la culture, aux revenus d'existence, à la protection de la santé et à la justice. De manière récurrente, comme le constate le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale de France, les inégalités sociales, économiques et culturelles s'additionnent entre elles (Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2011).

En conséquence, si la présente note porte sur l'implication des personnes ayant une expérience de la pauvreté ou de l'exclusion sociale, elle ne se cantonne pas aux politiques de lutte contre la pauvreté. Elle invite les parties prenantes publiques à appliquer les principes présentés à l'ensemble des politiques sociales susceptibles de s'adresser à des personnes confrontées à la pauvreté ou à l'exclusion sociale, parmi d'autres publics cibles.

La note est structurée comme suit : d'abord, elle présente le contexte historique de l'implication des personnes ayant une expérience de la pauvreté ou de l'exclusion sociale, les enjeux posés par la mobilisation de leurs savoirs expérientiels et les principaux avantages des démarches d'implication (chapitre 1). Dans un deuxième temps, elle fournit des orientations aux acteur·rice·s qui souhaitent mettre en place ou soutenir des processus d'implication des personnes ayant une expérience de la pauvreté ou de l'exclusion sociale. Cette partie est déclinée en trois sections : la préparation de la démarche, la définition du public cible et la mobilisation des participant·e·s, ainsi que la mise en œuvre de la démarche participative (chapitre 2). Pour terminer, des études de cas illustrant des processus participatifs au Luxembourg et à l'étranger sont présentées (chapitre 3).

1. Le contexte de l'implication des personnes ayant une expérience de la pauvreté ou de l'exclusion sociale

1.1 Contexte historique

La recherche en sciences sociales sur la participation du public à la prise de décision politique a débuté à la fin des années 1960, notamment en France, mais aussi aux États-Unis et dans d'autres pays occidentaux. À cette époque, des troubles urbains et des manifestations étudiantes ont suscité les premiers appels à la « démocratie participative » (Pateman 1970).

En France la participation s'est institutionnalisée dans les années quatre-vingt-dix, et s'est étendue à différents champs thématiques tels que le handicap, l'éducation, la santé et la citoyenneté (Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2011). Dans le domaine des politiques relatives aux droits des personnes en situation de handicap, ce groupe cible est reconnu pour sa revendication : « *Nothing About Us Without Us* » (Charlton 1998). En matière d'éducation, dans des pays comme la Finlande, les étudiants participent à la gestion de leur établissement scolaire. Mentionnons aussi le concept de « démocratie sanitaire », qui est défini par les agences régionales de santé en France comme « une démarche qui vise à associer l'ensemble des acteurs du système de santé dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de santé, dans un esprit de dialogue et de concertation » (Arveiller and Tizon 2016, page 2).

L'implication des personnes ayant une expérience de la pauvreté ou de l'exclusion sociale a initialement été portée par le tissu associatif. En France, le Mouvement ATD Quart Monde a joué un rôle pionnier, en faisant de la participation des personnes en situation de grande pauvreté le fondement de son action. Fondé en 1957 par Joseph Wresinski, le mouvement a affirmé dès les années 1960 que la privation de participation constitue une entrave à l'exercice effectif des droits fondamentaux. Cette approche a trouvé une reconnaissance institutionnelle avec le rapport *Grande pauvreté et précarité économique et sociale*, adopté en 1987 par le Conseil économique et social, qui établit qu'aucune politique de lutte contre la pauvreté ne peut être efficace sans l'association directe des personnes concernées comme partenaires à part entière. Dès 1998, le législateur français a favorisé la participation à travers certaines lois¹, et l'administration française s'est engagée à développer et à soutenir des démarches favorisant la participation des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale aux politiques qui les concernent (Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2011).

Le concept de l'implication des personnes touchées par la pauvreté s'est progressivement diffusé à l'échelle internationale. Il a notamment été affirmé lors du Sommet mondial pour le développement social de 1995 (Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, 2011). Depuis les années 2000, des dispositifs permanents de participation se sont développés dans plusieurs pays européens ainsi qu'au Canada (Chiapparini et al. 2024). En Europe, le *European Anti-Poverty Network* organise depuis 2001 chaque année le *European Meeting of People experiencing Poverty*².

¹ « D'une part, la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions de 1998 a fait de la participation des plus démunis un élément essentiel dans la lutte contre la pauvreté. D'autre part, la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale a mis en place des dispositifs de participation dans ce champ. Enfin, la loi de 2008 généralisant le RSA a érigé la participation en une obligation légale dans certains dispositifs relatifs au RSA. » (Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2011, page 26)

² Le premier meeting a été organisé par le *European Anti-Poverty Network* avec le soutien du gouvernement belge et de la Présidence de l'UE en décembre 2001. « The European meetings of people experiencing poverty are annual gatherings of delegations of people experiencing poverty coming from EU and EFTA countries who

Un engagement explicite en faveur de la participation à la vie publique des personnes en situation de pauvreté a également été affirmé par les *Principes directeurs des Nations Unies relatifs à l'extrême pauvreté et aux droits de l'homme*, adoptés par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en 2012 : « Les États doivent garantir la participation active, libre, éclairée et significative des personnes vivant dans la pauvreté à toutes les étapes de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des décisions et des politiques qui les concernent » (United Nations 2012, page 10).

Aujourd'hui on observe, à l'étranger comme au Luxembourg, qu'une attention croissante est accordée par les institutions publiques à la consultation des citoyen·ne·s (cf. encadré 1). Ces dispositifs représentent des avancées majeures en termes de démocratie participative. Souvent conçus pour les classes moyennes, ils peinent cependant à atteindre les populations les plus marginalisées (Office de consultation publique de Montréal 2017). De manière générale, les recherches mettent en évidence que les personnes touchées par la pauvreté restent encore largement exclues des processus décisionnels, révélant les liens étroits entre faibles revenus, marginalisation sociale et éloignement des processus démocratiques (Fahmy and Venne 2014). Bien que certaines initiatives prometteuses aient vu le jour, les démarches visant l'implication des personnes ayant une expérience de la pauvreté ou de l'exclusion sociale demeurent à ce jour encore peu répandues (Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2011).

Encadré 1 : Exemples de participation citoyenne mis en œuvre au Luxembourg dans le domaine des politiques sociales

Au cours des dernières années, différentes initiatives de démarches participatives portées par des institutions publiques dans le champ des politiques sociales ont été mises en œuvre au Luxembourg. Ces expériences témoignent d'un intérêt croissant pour la participation citoyenne et l'intégration des publics concernés dans les processus de conception, d'évaluation et d'adaptation des dispositifs publics.

À titre d'illustration, on peut mentionner les initiatives menées par l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) visant à tester des nouveaux outils numériques auprès de personnes utilisatrices de ses services. Ces projets avaient pour objectif d'évaluer, en conditions réelles, la digitalisation de la demande d'indemnité de chômage complet ainsi que de la procédure d'inscription à l'ADEM. La démarche consistait à confronter ces outils à un échantillon de bénéficiaires et de membres du personnel de l'ADEM, afin d'identifier et d'analyser les difficultés rencontrées par des personnes utilisatrices des services, et d'en tirer des enseignements en vue de simplifications et d'adaptations pertinentes.

Dans le cadre du pacte communal du vivre-ensemble interculturel (« *Gemeengepakt vum interkulturellen Zesummeliewen* »), des démarches d'implication citoyenne ont été développées au niveau local. Fondé sur un processus participatif, ce pacte repose largement sur l'implication des personnes résidentes et en situation de travail frontalier afin d'identifier et de définir les objectifs et les actions à mettre en œuvre à l'échelle communale. Il vise à garantir que les activités proposées au

meet to discuss how policies are impacting their daily lives with guests coming from National and EU Institutions, Social Partners, NGOs, Academia and other relevant actors. The European Meetings contribute to the stated EU goal (in the Social OMC, Europe 2020, Declaration of the 2010 EU Year to combat Poverty, Social Investment Package) to foster the participation of people experiencing poverty and social exclusion. » Pour plus d'informations, voir <https://www.eapn.eu/the-european-meetings-of-people-experiencing-poverty/>

niveau local ou régional répondent effectivement aux besoins des personnes qui résident et travaillent sur le territoire concerné. En mai 2026, 55 communes avaient signé le *Gemengepakt*.

1.2 Construire, mobiliser et reconnaître les savoirs expérientiels

Alors que des consultations citoyennes cherchent à recueillir des opinions, perceptions ou réactions sur un sujet donné, l'implication des personnes ayant une expérience de la pauvreté ou de l'exclusion sociale mobilise un registre de savoir différent. Elle repose sur l'expérience vécue des personnes concernées, ce qui soulève des enjeux spécifiques en matière de nature du savoir mobilisé, de construction collective de ce savoir, ainsi que de sa reconnaissance.

Traditionnellement, la littérature met en évidence la faible prise en compte de la parole des personnes ayant une expérience vécue de la pauvreté dans la production du savoir sur la pauvreté. Dans une large mesure, le savoir sur la pauvreté a été élaboré à partir du regard d'expert·e·s et à travers des approches quantitatives et comptables. Il s'agissait avant tout de travailler *sur* la pauvreté et non *avec* des personnes en situation de pauvreté (Lasida et al. 2022).

Joseph Wresinski, fondateur d'ATD Quart Monde, a critiqué la position dominante du savoir académique, qu'il considérait comme une connaissance partielle devant être complétée par d'autres formes de savoir, et notamment celles issues de l'expérience des personnes en situation de pauvreté. D'après Wresinski, celles-ci savent « des choses que d'autres risquent de ne jamais comprendre, ni même d'imaginer » et, en conséquence, « [l]e meilleur chercheur du monde ne peut pas imaginer ces choses, ni par conséquent formuler les hypothèses et poser les questions qui conviennent » (Wresinski 2007, p.59 cité dans Lasida et al. 2022).

Se pose donc une question centrale : L'expérience de la pauvreté ou de l'exclusion sociale constitue-t-elle un savoir spécifique ? La notion du « savoir expérientiel » renvoie à une connaissance construite à partir de l'expérience vécue. Dans ses travaux sur la santé mentale, Thomasina Borkman propose une définition fondatrice du savoir expérientiel : « Le savoir expérientiel est une connaissance apprise à partir de l'expérience personnelle d'un phénomène plus qu'une connaissance acquise par raisonnement, observation ou réflexion sur des informations transmises par d'autres » (Borkman 1976, cité dans Bechla 2024). Des travaux récents sur la pauvreté montrent la nécessité d'intégrer les savoirs expérientiels pour appréhender pleinement toutes les dimensions de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Lasida et al. 2022).

L'expérience vécue de situations de vie difficiles ne peut être appréhendée qu'à travers les récits de celles et ceux qui l'ont vécu. La tension entre singularité des expériences et élaboration de connaissances collectives constitue un enjeu central de l'implication des personnes concernées par la pauvreté ou l'exclusion sociale (Godrie 2017). D'après Bechla (2024), toute expérience ne constitue pas automatiquement un savoir expérientiel. Ce dernier émerge à travers un processus de mise en commun, de comparaison et de généralisation partielle des expériences, favorisé par les échanges entre personnes partageant des vécus similaires.

1.3 Les avantages de l'implication des personnes ayant une expérience de la pauvreté ou de l'exclusion sociale

Lorsqu'une démarche de participation réunit les conditions permettant une participation réelle et inclusive (cf. chapitre 2), divers effets positifs peuvent être observés tant à l'échelle des politiques

publiques que sur les pratiques professionnelles, les personnes concernées elles-mêmes et la société dans son ensemble (ANSA 2020).

Construire un savoir plus complet sur la pauvreté et ses dimensions invisibles : Impliquer les personnes ayant connu la pauvreté et prendre en compte leurs savoirs expérientiels permet de produire une connaissance plus fine et plus complète de la pauvreté et de l'exclusion sociale, de leurs causes et conséquences. Des démarches de co-construction des savoirs sur la pauvreté invitent à repenser les définitions et les indicateurs habituellement mobilisés, en révélant des dimensions souvent invisibilisées par les approches exclusivement quantitatives ou reposant uniquement sur les savoirs d'expert·e·s (cf. étude de cas 8) (Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté et le mouvement international de ATD Quart Monde 2024).

Elaborer des politiques publiques mieux adaptées aux besoins des populations : La participation peut contribuer à renforcer la pertinence et l'efficacité des politiques sociales. En reconnaissant les personnes directement concernées comme des partenaires à part entière de l'action publique, elle permet une meilleure prise en compte de leurs réalités quotidiennes, de leurs besoins et des contraintes auxquelles elles sont confrontées. L'intégration de leurs points de vue peut favoriser ainsi une prise de décision plus éclairée, conduisant à des réponses potentiellement mieux adaptées aux situations vécues et à une plus grande légitimité des politiques mises en œuvre (Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, 2011).

Adopter une vision plus transversale de l'action publique : Les personnes directement touchées par la pauvreté ou l'exclusion sociale sont souvent les seules qui peuvent se prévaloir d'une expérience transversale auprès de différents services et administrations. Elles sont ainsi bien placées pour évaluer la cohérence globale des mesures politiques adoptées. Leur regard, moins contraint par les cadres administratifs et les logiques sectorielles, peut favoriser une approche décloisonnée des services publics liés à la pauvreté et l'exclusion sociale, reliant par exemple santé, logement, emploi et protection sociale (Inspection Générale des Affaires Sociales de France 2023). Grâce à leurs retours, les organisations peuvent identifier d'éventuelles incohérences structurelles et optimiser les dispositifs et services.

Evaluer de manière plus fine l'impact des politiques publiques : L'implication des personnes concernées dans l'évaluation des politiques sociales peut permettre d'identifier des effets inattendus ou des impacts différenciés, touchant certaines sous-populations, qui pourraient échapper aux responsables politiques.

Améliorer les services publics : La participation des personnes ayant une expérience vécue de la pauvreté peut également améliorer la qualité des services publics à travers l'intégration permanente d'expert·e·s par expérience au sein des institutions. Cette pratique est déjà ancrée dans des pays comme la Belgique (cf. étude de cas 5). Les expert·e·s par expérience (appelés « experts du vécu » en Belgique), mandatés par les administrations dans le cadre d'une relation salariale ou d'une prestation de services, contribuent à ajuster les interventions professionnelles aux réalités des usager·ère·s, à faciliter la communication entre administrations et publics concernés et à améliorer l'accueil en première ligne (Godrie 2022).

Faire évoluer les pratiques professionnelles : La participation des personnes ayant connu la pauvreté ou l'exclusion sociale peut également produire des effets significatifs sur les méthodes de travail des professionnel·le·s, en faisant évoluer les représentations portées sur les publics concernés. Les démarches participatives peuvent par ailleurs apporter un regain de sens au travail, renforcer la reconnaissance professionnelle et soutenir une redéfinition du rôle des institutions publiques et

sociales (Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté et le mouvement international de ATD Quart Monde 2024).

Favoriser le « empowerment » et la reconnaissance des personnes détentrices de savoirs expérientiels : Pour les personnes directement concernées, la participation peut constituer un puissant levier d'autonomisation, à condition qu'elle s'inscrive dans de véritables démarches de co-construction et non dans des formes purement consultatives ou symboliques (Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté et le mouvement international de ATD Quart Monde 2024). La participation marque le passage d'une logique d'aide et d'accompagnement à vocation verticale à une logique démocratique à vocation horizontale. Elle permet l'acquisition de compétences transversales telles que la prise de parole en public, et peut contribuer à la création de liens sociaux, à la sortie de l'isolement et à la reconnaissance de l'engagement, y compris dans des trajectoires professionnelles. Plus largement, en devenant actrices des projets qui les concernent, les personnes développent leur pouvoir d'agir (Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2011). Le fait d'être écouté, reconnu et pris au sérieux favorise l'estime de soi et le sentiment de légitimité, rompant avec des expériences fréquentes d'invisibilisation sociale (Chiapparini et al. 2020), comme illustré par le témoignage suivant :

« Lorsque j'ai reçu une invitation à participer à la réunion nationale de l'organisation qui m'a aidé à vaincre ma toxicomanie, je n'avais aucune idée de ce dont il s'agirait. J'avais peut-être même un peu peur, mais ces deux jours m'ont aidé à changer ma vie. Le fait de rencontrer des personnes ayant un destin similaire m'a vraiment aidé [...]. J'ai été très surpris de voir que quelqu'un s'intéressait à mon cas, voulait savoir ce que l'on ressent lorsqu'on vit avec un tel problème et voulait connaître mon opinion sur les solutions possibles à cette situation. C'était vraiment encourageant et cela m'aide sur le plan psychologique. Je suis heureux que mes opinions aient été utiles aux personnes qui, en d'autres occasions, aident non seulement moi, mais aussi tous ceux qui sont dans le besoin. » - Erik Nedbal, participant à la première rencontre nationale tchèque des personnes en situation de pauvreté en 2010 (European Anti-Poverty Network 2012, p.32)

Faire évoluer les mentalités de la société vers davantage d'équité et d'inclusion : La participation des personnes touchées par la pauvreté ou l'exclusion sociale peut contribuer à une transformation plus large des représentations sociales. En rendant visibles les personnes les plus marginalisées comme des acteur·rice·s légitimes de la vie collective, les démarches participatives favorisent ainsi un changement progressif des pratiques et des mentalités, en remettant en question les stéréotypes associés à la pauvreté et en renforçant une conception plus inclusive de la citoyenneté (Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, 2011).

2. Orientations pratiques pour la mise en place de démarches participatives

Ce chapitre porte sur la mise en œuvre opérationnelle des processus d'implication des personnes ayant une expérience de la pauvreté ou de l'exclusion sociale. Sans viser l'exhaustivité, il identifie les principaux facteurs à considérer avant d'initier une démarche participative et cherche à guider les institutions publiques dans la mise en œuvre de processus d'implication. L'analyse s'appuie sur plusieurs guides pratiques et lignes directrices³. La réflexion est structurée en trois sous-sections : la préparation de la démarche, la définition du public cible et la mobilisation des personnes participantes, et la mise en œuvre de la démarche.

2.1. Préparer la démarche participative

❖ Clarifier les objectifs de la participation

Toute réflexion sur les dispositifs participatifs suppose, en amont, une clarification explicite des objectifs. La mise en place de processus participatifs avec des populations concernées par la pauvreté ou l'exclusion sociale peut en effet poursuivre des objectifs variés.

Un premier objectif poursuivi par les démarches participatives peut être d'informer les responsables politiques sur les difficultés rencontrées, les limites des politiques existantes ou les besoins et réponses encore absents des agendas publics. Il est alors souvent recherché d'obtenir des informations spécifiques, dans un cadre souvent prédéfini, sous la forme d'« expériences de la vie réelle » à utiliser dans la conception de services et de politiques (Meriluoto 2018).

Parmi les objectifs de la participation figure aussi la création d'espaces de délibération collective permettant aux personnes ayant connu la pauvreté ou l'exclusion sociale de confronter leurs expériences, de produire une compréhension partagée de leur réalité et de construire un savoir expérientiel partagé (cf. chapitre 1.2). Ce travail réflexif collectif constitue un objectif intermédiaire central, dans la mesure où la production de connaissances par les populations concernées nécessite une prise de distance et une mise en commun des vécus, préalable à d'autres formes d'action.

La participation peut aussi viser la reconnaissance et la prise en compte des savoirs expérientiels des personnes en situation de pauvreté, dans un but de démocratiser l'expertise en reconnaissant d'autres formes de savoir comme légitime (Meriluoto 2018).

La participation peut également constituer un levier d'autonomisation pour les personnes concernées, grâce à la valorisation de ces savoirs, l'acquisition de compétences transversales et la sortie de l'isolement (Meriluoto 2018; Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2011).

Dans le cadre du recours à des expert·e·s par expérience, l'implication de personnes ayant été confrontées à des difficultés par le passé vise à mobiliser leur expérience afin de soutenir d'autres individus faisant face à des situations comparables (cf. étude de cas 5).

Les processus d'implication des personnes concernées peuvent aussi chercher à faire évoluer les pratiques professionnelles et les services publics, en permettant aux professionnel·le·s de mieux appréhender les réalités vécues au quotidien par ces populations.

³ ATD Quart Monde 2021 ; Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté et le mouvement international de ATD Quart Monde 2024 ; ANSA 2020 ; Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2011 ; Inspection Générale des Affaires Sociales de France 2023.

La participation peut aussi poursuivre des objectifs de sensibilisation, d'information et de formation du grand public, en contribuant à une évolution des représentations sociales et une plus grande cohésion sociale.

Afin d'assurer l'efficacité des démarches participatives, il est recommandé de viser un résultat tangible, élaboré collectivement, dont les effets pourront être observés et évalués. Le changement constitue en effet la finalité centrale de la participation, et la question de son impact s'avère déterminante pour les personnes ayant participé aux processus.

❖ **Identifier le porteur de la démarche et les organismes partenaires**

Il est important de définir en amont la structure porteuse de la démarche et d'identifier tous les organismes partenaires et les parties prenantes clés du processus. Il est recommandé de clarifier précisément les rôles, responsabilités et attentes de chacun.

Certaines démarches participatives sont directement mises en œuvre par des organismes institutionnels, alors que d'autres initiatives sont portées par des organisations de la société civile. Ces dernières peuvent néanmoins bénéficier d'un soutien financier de la part des institutions, et leur efficacité peut aussi dépendre de la manière dont les institutions intègrent les résultats issus des processus d'implication dans la définition ou la mise en œuvre des mesures politiques.

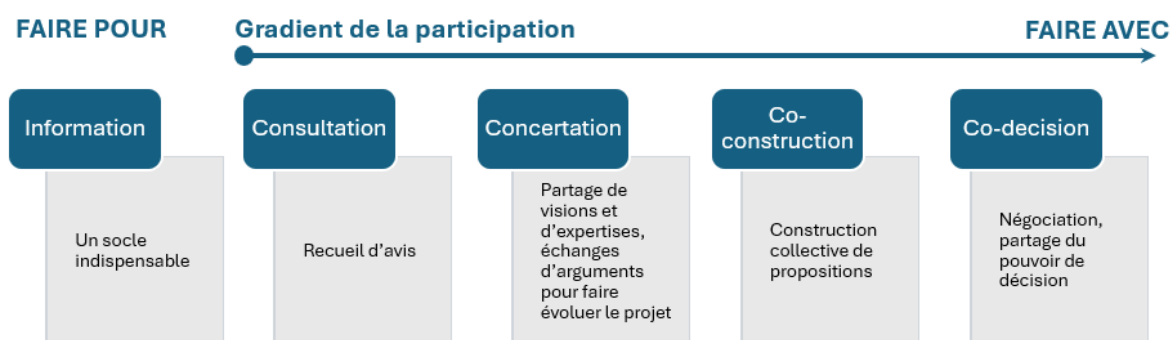
Lorsque des organismes institutionnels souhaitent mettre en place des démarches participatives auprès d'une population concernée par la pauvreté ou l'exclusion sociale, il peut s'avérer particulièrement pertinent de s'appuyer sur des organisations de terrain disposant d'une expertise avérée dans ce domaine, ainsi que d'un lien direct et durable avec les publics concernés. Ces organisations constituent souvent des intermédiaires essentiels pour créer les conditions propices à la participation. Elles sont en mesure de mobiliser et d'accompagner les personnes concernées par la pauvreté, en favorisant leur capacité à s'exprimer et à contribuer de manière significative aux processus participatifs. Il convient cependant d'être vigilant à ce que le recours à des organisations de terrain en tant qu'intermédiaires ne se substitue pas à la participation directe des personnes ayant une expérience de la pauvreté ou de l'exclusion sociale.

Le recours à des expert·e·s de la participation, des facilitateur·trice·s ou animateur·trice·s externes peut également constituer un atout dans la mise en œuvre de la démarche. Leur sélection doit s'appuyer sur leur expérience avérée des méthodes d'animation participative et de la conduite de démarches inclusives propice à la mise en confiance des personnes les plus vulnérables. Le fait de mobiliser des équipes d'animation disposant d'une connaissance limitée de la thématique traitée peut néanmoins dans certains cas présenter un avantage, notamment en termes de neutralité, de posture d'écoute et de capacité à garantir une égalité de traitement entre les différentes parties prenantes.

❖ **Définir le niveau de participation souhaité**

Pour apprécier le niveau d'une démarche participative, on peut s'appuyer sur l'échelle pionnière de Sherry Arnstein (Arnstein 1969). Dans son modèle, Arnstein fournit un cadre pour classer les différents niveaux de participation, qui vont de la simple information à une véritable codécision, en passant par l'information et la consultation (voir graphique ci-dessous pour une représentation simplifiée).

Figure 1 : Echelle de la participation simplifiée de Sherry Arnstein



Source : Observatoire des politiques sociales, sur base de Sherry Arnstein et de la version simplifiée développée par cerema.fr⁴

Le *European Anti-Poverty Network* recommande de favoriser les démarches participatives qui offrent aux personnes concernées une capacité réelle d'influence sur l'élaboration des politiques publiques :

« Participation is meaningful only if it enforces participatory democracy and provides effective influence on the elaboration of public policies ». - Maria Jeliaskova, European Anti-Poverty Network Bulgaria. (European Anti-Poverty Network 2012) (European Anti-Poverty Network 2012 p.12)

Il ne convient pas pour autant de rejeter entièrement les démarches de participation moins approfondies. Celles-ci peuvent constituer une première étape pertinente pour une institution souhaitant s'engager dans ce type de processus et peuvent, à terme, conduire progressivement à des formes de participation plus approfondies.

Toutefois, il est important de rester vigilant lors de la mise en place de démarches participatives peu approfondies, afin qu'elles ne se limitent pas à une participation symbolique. Des démarches qui invitent les personnes à participer sans leur offrir de réelles possibilités de contribution risquent d'être perçues comme une participation de façade, utilisée comme un alibi démocratique plutôt que comme un véritable levier de transformation sociale.

L'engagement des personnes concernées repose en grande partie sur la perception d'une finalité claire et sincère de la participation, à savoir l'amélioration effective des conditions de vie : « Si on participe, c'est pour que cette vie de galère n'arrive plus à d'autres » (ATD Quart Monde 2021). Lorsque les contributions des personnes participantes ne se traduisent pas dans les résultats finaux, celles-ci risquent à terme de remettre en question le sens même de leur participation et leur confiance dans les processus participatifs.

❖ Définir la temporalité de la démarche et la situer selon la phase du cycle des politiques publiques

Il convient de définir la durée envisagée de la démarche participative. En effet, certains dispositifs sont mis en place pendant une courte durée, alors que d'autres s'inscrivent dans la durée. Les dispositifs

⁴ <https://boussole-participation.cerema.fr/echelle-arnstein>

pérennes permettent d'ancrer la participation dans la durée et d'en renforcer l'effectivité (cf. études de cas 4 et 5). À l'inverse, les dispositifs ponctuels peuvent être mieux adaptés pour répondre à certains objectifs. Ils risquent toutefois de limiter l'appropriation des espaces participatifs par les personnes concernées, sauf lorsqu'ils s'inscrivent dans un cadre propice au développement de compétences en matière de débat, d'élaboration collective et de construction de représentations partagées.

La participation peut être mobilisée à chacune des phases du cycle des politiques publiques — élaboration, mise en œuvre et évaluation. Dès lors, il est nécessaire de préciser la phase ciblée par la démarche participative et d'adapter les méthodes mobilisées en conséquence. Les études de cas présentées au chapitre 3 illustrent des processus relevant de temporalités et de phases du cycle des politiques publiques différents.

❖ Choisir un format adapté

Les processus participatifs peuvent également revêtir des formats variés. La présente note propose, à titre illustratif, une sélection de formats différents, choisie afin de mettre en évidence la diversité des approches possibles, sans prétendre à l'exhaustivité. Ces formats sont illustrés par les études de cas présentées au chapitre 3.

Ateliers participatifs : Les ateliers participatifs constituent généralement des espaces ponctuels de délibération permettant aux personnes concernées d'exprimer leurs expériences, besoins et propositions afin d'éclairer l'élaboration des politiques publiques ou l'évolution des pratiques professionnelles. Selon les objectifs poursuivis, ils peuvent réunir uniquement des personnes concernées ou favoriser le dialogue avec le corps professionnel, expert·e·s et responsables politiques (cf. études de cas 1 et 2).

Espaces permanents de réflexion : Les espaces permanents de réflexion permettent aux personnes concernées d'exprimer leurs expériences et opinions et favorisent l'élaboration collective des savoirs expérientiels. Ils reposent sur un engagement continu dans la durée des personnes ayant une expérience de la pauvreté. La durabilité temporelle et l'instauration d'un cadre sécurisant constituent des prérequis indispensables pour favoriser l'expression des publics les plus marginalisés ou vulnérables (cf. étude de cas 3).

Organes consultatifs permanents : Les organes consultatifs permanents inscrivent l'implication des personnes concernées dans la durée, en leur conférant un rôle structuré et régulier dans les processus de réflexion et de décision. Ils contribuent à une prise en compte continue des savoirs expérientiels au sein des institutions (cf. étude de cas 4).

Intégration permanente d'expert·e·s par expérience dans les institutions : L'intégration au sein des administrations publiques de personnes ayant une expérience vécue de la pauvreté ou de l'exclusion sociale permet d'intégrer durablement leur expertise dans les services publics. Les expert·e·s par expérience peuvent aider les personnes confrontées à des difficultés similaires à s'orienter dans les systèmes de prestations sociales, jouer le rôle d'interprètes culturels entre les professionnel·le·s et les bénéficiaires, écouter, comprendre les préoccupations, accompagner et faire évoluer les pratiques professionnelles (cf. étude de cas 5).

Intégration de la perspective des bénéficiaires dans des formations : Ce format consiste à associer des personnes concernées à la formation initiale et continue du corps professionnel en contact avec les publics ciblés. Il favorise une meilleure compréhension des réalités vécues et contribue à l'évolution des pratiques professionnelles (cf. étude de cas 6).

Participation à des études ou co-construction de savoir : Les études participatives intègrent les points de vue des personnes concernées, notamment par le recueil de leurs avis (cf. étude de cas 7) ou par une véritable démarche de co-construction des savoirs (cf. étude de cas 8). Elles visent à produire des connaissances plus ancrées dans les expériences vécues.

Il est essentiel de clarifier en amont les objectifs poursuivis avant de déterminer le ou les formats d'implication à retenir. Un même objectif peut être atteint au moyen de différents formats, tandis que certains objectifs nécessitent des dispositifs spécifiques. Le choix du format doit également tenir compte du public cible (voir chapitre suivant).

2.2. Définir le public cible et mobiliser les personnes participantes

❖ Identifier les personnes à mobiliser

Une étape primordiale consiste à inclure dans la démarche participative une diversité de personnes concernées, de manière à prendre en compte la pluralité des expériences, des vécus et des situations. L'identification du public cible doit être directement liée à la thématique abordée et à la problématique spécifique que la démarche participative cherche à traiter.

Cette identification peut s'appuyer sur différents critères, notamment les caractéristiques socio-démographiques (lieu d'habitation, âge, sexe, nationalité, niveau de formation, etc.) ou les situations vécues (situation familiale, rapport à l'emploi, conditions de logement, situation administrative, etc.).

En Tchéquie par exemple, dans le cadre d'une rencontre du secteur associatif au sujet du Plan d'action national pour l'inclusion sociale, les personnes ont été sélectionnées en fonction des neuf groupes cibles⁵ définis par les politiques tchèques d'inclusion sociale, chacun étant représenté par trois participant-e-s (European Anti-Poverty Network 2012).

Le niveau de précision requis dans la définition du public dépend aussi de la nature de la problématique. Ainsi, une démarche visant à co-construire des solutions pour un public très spécifique (par exemple des jeunes d'origine étrangère sortant de l'aide sociale à l'enfance) nécessitera un ciblage plus fin qu'une démarche participative large portant sur l'ensemble des bénéficiaires d'un dispositif.

Il faut également rester vigilant aux biais potentiels créés par des critères de sélection. Par exemple le critère « être bénéficiaire de longue durée de l'aide sociale » peut avoir comme conséquence de sélectionner des personnes dont la frustration vis-à-vis des dispositifs est grande (cf. étude de cas 1). D'un autre côté, poser comme critère le fait d'être bénéficiaire d'un dispositif exclut la parole des personnes qui n'y ont pas recours. Selon la problématique abordée et les objectifs, il peut être plus pertinent de s'adresser uniquement aux bénéficiaires d'une mesure politique, ou plus largement à l'ensemble des personnes connaissant ou ayant connu la pauvreté, qu'elles soient ou non directement visées par la politique concernée. Cette dernière approche est particulièrement intéressante dans la

⁵ A savoir : les personnes souffrant de maladies mentales, les personnes présentant un risque de dépendance aux stupéfiants et aux substances psychotropes, les victimes de la criminalité (violence domestique, etc.), les personnes sortant de prison, d'un traitement de protection, etc., les personnes socialement exclues et vulnérables en raison de leur pauvreté et de leur appartenance ethnique, les familles avec enfants (monoparentales ou avec trois enfants ou plus) en danger de pauvreté et d'exclusion sociale, les sans-abri, les jeunes âgés de 18 à 26 ans exposés à des pathologies sociales, les jeunes adultes de moins de 26 ans quittant les structures d'accueil publiques.

mesure où elle permet de recueillir des informations sur des politiques « manquantes », sur un ciblage inadéquat des politiques ou sur des facteurs expliquant le non-recours.

❖ Définir la composition du ou des groupes et le nombre de participant-e-s

Selon les objectifs poursuivis, le dispositif participatif peut réunir uniquement des personnes ayant connu la pauvreté ou l'exclusion sociale, ou prendre une forme mixte associant également des professionnel-le-s, des expert-e-s, des agent-e-s des institutions, des responsables politiques ou d'autres parties prenantes. La démarche peut reposer sur différentes configurations :

1) Un groupe unique, réunissant uniquement des personnes ayant connu la pauvreté ou l'exclusion sociale. Ce groupe peut être composé de personnes aux profils et situations variés, favorisant la diversité des points de vue et les regards croisés. Un défi important dans une démarche n'impliquant qu'un seul groupe est celui d'assurer une représentation adéquate et un équilibre de la parole.

2) Plusieurs groupes distincts, réunissant uniquement des personnes ayant connu la pauvreté ou l'exclusion sociale. Cette configuration permet plus aisément d'approfondir des problématiques spécifiques à certains publics et de limiter les rapports de domination, au prix d'une organisation potentiellement plus complexe et plus chronophage.

3) Des « groupes miroirs », permettant un travail parallèle en groupe de pairs. Ces groupes peuvent réunir des personnes ayant connu la pauvreté ou l'exclusion sociale, et d'autres parties prenantes, tels que des professionnel-le-s ou des équipes de recherche. Le travail de réflexion préalable en groupes de pairs permet à chacun de s'exprimer librement dans un cadre sécurisant, avant de se retrouver éventuellement lors d'un temps commun dédié au partage des analyses et propositions (cf. étude de cas 8).

Le nombre de participant-e-s doit être ajusté aux objectifs de la démarche et aux caractéristiques du public mobilisé : il doit être suffisamment grand pour permettre la diversité des échanges sans être trop élevé, afin de garantir la possibilité à chacun de s'exprimer.

❖ Faut-il rechercher la représentation ou la représentativité du groupe ?

Dans les démarches participatives, il est important de distinguer la représentativité de la représentation, deux notions qui répondent à des logiques différentes.

La **représentativité** vise à ce qu'un groupe de participant-e-s reflète fidèlement un ensemble plus large de personnes partageant certaines caractéristiques. Or, dans le champ de la pauvreté et de l'exclusion sociale, la grande diversité des situations rend cet objectif difficile à atteindre. Obtenir une réelle représentativité supposerait de mobiliser un nombre très important de participant-e-s, ce qui n'est ni toujours possible ni nécessaire dans une démarche participative.

La **représentation**, en revanche, repose sur la capacité d'une personne à porter la parole d'un collectif auquel elle appartient. Cette parole est construite collectivement, à partir d'échanges au sein d'un groupe de référence.

D'après le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2011), il s'agit moins de rechercher une représentativité parfaite que de favoriser la construction d'une parole collective ancrée dans des groupes de référence. S'appuyer sur des dynamiques collectives existantes ou constituer des « viviers de participation » permet de structurer cette parole et, le cas échéant, de désigner des délégués participant à des instances mixtes.

❖ Mobiliser les personnes, y compris les publics les plus éloignés de la participation

L'inégalité dans la participation peut être un obstacle, car certains groupes marginalisés peuvent se retrouver exclus ou moins spontanément enclins à s'engager.

Il est nécessaire de déterminer la meilleure approche pour atteindre les publics ciblés. Anticiper les éventuels freins à la participation, en prévoyant des moyens logistiques adaptés (horaires, lieux, prise en charge des frais, garde d'enfants, etc. (voir chapitre 2.3)) permet d'atteindre certaines personnes rencontrant des contraintes matérielles ou sociales. Il peut s'avérer pertinent de privilégier les démarches « d'aller vers », en organisant les échanges dans les lieux fréquentés par les personnes ciblées.

L'identification et l'implication de relais adaptés (services publics, organisations de terrain...) sont essentielles pour atteindre les publics visés. Différentes formes de mobilisation, telles que l'appel à volontaires, l'information et l'orientation par des personnes intervenant sur le terrain ou des structures de proximité, la constitution de groupes au sein de structures existantes ou la mobilisation par le bouche-à-oreille peuvent être utilisées selon les contextes.

Une communication claire, adaptée aux publics ciblés et porteuse de sens est nécessaire pour susciter l'envie de participer, expliciter les objectifs de la démarche et garantir une participation effective et éclairée.

2.3. Mettre en œuvre la démarche participative

❖ Assurer l'information, la transparence et le respect d'un cadre éthique tout au long du processus

L'ensemble des praticien-ne-s s'accordent sur la nécessité d'être clairs et transparents sur les objectifs et le déroulement de la démarche. L'information des participant-e-s constitue un préalable essentiel à toute démarche participative, afin que chacun comprenne ce qui est attendu de sa contribution.

Le cadre éthique nécessite aussi que les personnes participantes soient pleinement informées de la portée de leur participation et des conséquences possibles de leur engagement. Dans ce contexte, leur consentement éclairé doit être obtenu et les règles de confidentialité doivent être clairement définies. Il est également essentiel de protéger les participant-e-s contre toute forme de représailles, y compris le risque de perdre leurs droits. L'usage de groupes de pairs et de porte-paroles peut aider à préserver la confidentialité et l'anonymat.

A cela s'ajoute l'importance d'une communication explicite sur les apports issus de la participation et sur les suites qui leur sont données, ou non. Sans le suivi et la réactivité des responsables politiques ou du corps professionnel face aux contributions des personnes participantes, la frustration et le découragement risquent d'entraver la participation future.

Cette reconnaissance des apports des participant-e-s pose aussi d'autres questions d'ordre éthique, dont certaines sont abordées par Mahy et al. (2025) dans une note sur les conditions à mettre en place lors d'une recherche participative (Mahy et al. 2025). Cette note rappelle la vigilance à mettre en œuvre afin d'éviter l'exploitation des participant-e-s. Il s'agit en effet d'éviter une relation que l'auteur décrit très simplement par « Donne-moi ton vécu, j'en ferai mon miel et ma carrière ». La question centrale de « comment ça revient aux populations ? » est décrite comme primordiale, afin d'éviter toute forme d'appropriation de leurs savoirs expérientiels et d'utilisation à des fins contraires à leurs intérêts.

❖ **Accompagnement des personnes participant au processus**

Selon le format choisi et l'objectif de la participation, il peut s'avérer pertinent de préparer et accompagner les personnes participant au processus. Cette préparation peut s'organiser en collaboration avec les organisations partenaires de la démarche participative.

Elle peut être intéressante tant sur le fond (compréhension des enjeux et mise en réflexion de l'expérience vécue) que sur la forme (par exemple prise de parole en public). Dans des démarches mixtes, réunissant des personnes ayant une expérience de la pauvreté et des professionnel-le-s, une participation non préparée peut être intimidante et nuire à la qualité des échanges.

❖ **Animation et liberté d'expression**

Les méthodes d'animation utilisées pendant le processus participatif influencent fortement la qualité des échanges : savoir gérer les confrontations et les désaccords, distribuer équitablement la parole et utiliser des supports créatifs ou ludiques favorise des interactions riches et constructives. Les facilitateur-trice-s doivent être expérimenté-e-s et légitimes aux yeux de tous les groupes (responsables politiques, praticien-ne-s, participant-e-s).

De plus, une bonne animation est indispensable pour compenser d'éventuelles différences de pouvoir, d'expérience et de capacités entre participant-e-s. En effet, les ressources, informations et capacités de délibération varient selon les individus. Certains peuvent être désavantagés par la langue, l'alphabétisation, le niveau d'éducation ou des relations de pouvoir liées au genre, à la religion ou à l'origine ethnique. Il est donc crucial d'inclure et d'autonomiser les groupes marginalisés et d'adapter les méthodes et supports afin de favoriser des échanges inclusifs. La participation doit reposer sur une reconnaissance de la pertinence de toutes les paroles, y inclut celles portées par les personnes ayant moins de facilité à verbaliser leur vécu et à communiquer en réunion.

❖ **Prendre en compte les aspects logistiques**

La réussite des démarches participatives repose également sur une anticipation rigoureuse des aspects logistiques, afin de lever au maximum les freins à la participation et de garantir des conditions favorables à l'expression.

Le choix du lieu constitue un facteur déterminant dans la qualité des échanges. Tout espace produit un cadre symbolique qui influence les comportements, les rapports de pouvoir et la liberté d'expression. Les lieux institutionnels peuvent contribuer à affirmer la légitimité de la démarche, mais ils peuvent également freiner la prise de parole. À l'inverse, des espaces neutres et facilement accessibles peuvent être un facteur d'inclusion et favoriser une expression plus libre.

Les conditions d'accueil et de convivialité jouent également un rôle central dans l'instauration d'un climat de confiance propice à l'expression. Les moments informels, lors des repas ou des pauses, contribuent à créer un environnement chaleureux et facilitent l'émergence de discussions plus libres et approfondies.

Enfin, la participation des personnes ayant des responsabilités parentales, en particulier des familles monoparentales, peut être fortement conditionnée par la question de la garde d'enfants. La mise en place de solutions adaptées, telles que l'organisation d'espaces dédiés sur le lieu de la rencontre ou le remboursement des frais de garde, constitue un levier essentiel pour garantir l'égalité d'accès aux dispositifs participatifs.

Plus largement, le rythme et les modalités de la participation doivent être pensés en fonction des contraintes des personnes les plus éloignées des espaces institutionnels, afin d'éviter l'exclusion de certaines catégories de participant·e·s.

❖ **Anticiper les aspects budgétaires, le défraiement et la rémunération**

La participation des personnes ayant une expérience de la pauvreté ou de l'exclusion requiert un investissement important en temps et en moyens humains. Il est important, dans la mesure du possible, de garantir un rythme adapté aux personnes qui participent, et non imposé par d'autres contraintes.

Cela implique également de prévoir des ressources financières suffisantes pour le défraiement des éventuels coûts engagés par les participant·e·s (frais de transport, d'hébergement, garde d'enfants...).

Si la prise en charge des frais liés à la participation fait consensus, la question de la rémunération des personnes engagées dans des démarches participatives fait débat. Elle mérite néanmoins d'être explicitement posée dès le lancement de la démarche, en particulier lorsque la participation s'inscrit dans la durée ou requiert un investissement significatif, comme dans le cadre de projets d'élaboration et de dispensation de formations, ou dans le cadre de la participation à des instances pérennes.

3. Études de cas

Ce chapitre fournit huit exemples de démarches participatives impliquant des personnes ayant une expérience de la pauvreté ou de l'exclusion sociale. Ces exemples proviennent du Luxembourg et de l'étranger, et illustrent des formats de processus participatifs différents. Ils se distinguent à la fois par l'objectif poursuivi, leur temporalité et la phase du cycle de vie de la mesure politique concernée (élaboration, mise en œuvre, évaluation). Certains exemples présentés sont directement mis en œuvre par des organismes institutionnels, tandis que d'autres initiatives sont portées par des organisations de terrain. Les exemples présentent également des envergures différentes, dépendant notamment de l'objectif et des ressources disponibles de chaque processus. L'analyse des forces et des limites relatives à chaque étude de cas a été effectuée dans une visée comparative par l'Observatoire des politiques sociales.

Etude de cas 1 : Projet Pilote « Mettre en œuvre la participation des bénéficiaires de longue durée de l'aide sociale à la définition de leurs besoins spécifiques et à l'amélioration de leur prise en charge » (CH)

Etude de cas 1	Projet Pilote « Mettre en œuvre la participation des bénéficiaires de longue durée de l'aide sociale à la définition de leurs besoins spécifiques et à l'amélioration de leur prise en charge »
Format	Ateliers participatifs
Pays	Suisse
Domaine politique	Aide sociale
Porteur de la démarche	Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale (Artias)
Public cible de la démarche	Bénéficiaires de longue durée de l'aide sociale
Autres parties prenantes impliquées	Responsables des services sociaux et assistants sociaux de leurs équipes
Temporalité	Temporaire - Projet de 9 mois (2018-2019)
Phase	Elaboration
Objectif	Elaborer collectivement des propositions d'amélioration de l'accompagnement social
Description	Pendant neuf mois, environ 60 bénéficiaires de l'aide sociale se sont réunis régulièrement dans quatre groupes de travail pour imaginer collectivement un accompagnement social plus adapté à leurs besoins.
Résultats	Les résultats ont été publiés dans trois documents : - Une synthèse de 15 propositions d'amélioration rédigées par les participants (Artias 2021b), - Une évaluation scientifique du processus participatif dans le but de le documenter et d'en analyser les effets (Guerry and Reynaud 2021), - Une synthèse générale (Artias 2021a). A ceci s'ajoutent deux autres formes de valorisation : - Un site internet donnant la parole aux différents acteur·rice·s impliqué·e·s : Acteurs de nos vies - Un projet participatif de l'Artias, - La proposition systématique par Artias aux institutions qui demandent des contributions (hautes écoles, médias, conférences, etc.) de prévoir des interventions avec les personnes concernées ayant participé au projet.
Mobilisation des participant·e·s	Recrutement de 60 bénéficiaires de l'aide sociale par les responsables des services sociaux et les assistants sociaux, selon les critères de sélection suivants : - Personnes pour lesquelles l'accompagnement social fait sens et répond à un besoin, - Maîtrise de la langue française, - Personnes majeures, - Personnes sans dépendances lourdes et sans diagnostic psychiatrique lourd, - Personnes bénéficiaires de l'aide sociale de longue durée (> de 2 ans).

Déroulement concret/aspects organisationnels	Déroulement concret - Création d'un comité de pilotage composé des responsables de services sociaux, - Suivi scientifique dès le départ afin de documenter le processus et de tirer des leçons des réussites et des échecs, - Création de quatre groupes de travail composés de 15 personnes chacun, - Une rencontre par mois (d'une demi-journée ou une journée) par groupe de travail sur neuf mois, - Accompagnement de chaque groupe de travail par une équipe d'animation, - Rapport de propositions livré par chaque groupe après cette première phase de travail, - Une journée d'échange collective, dont l'organisation était prise en charge par 20 participant-e-s, avec l'appui de professionnel-le-s. Indemnisation : - Remboursement des frais de repas et de déplacements.
Forces de ce type de démarche selon l'OPS	- Travail mené en petits groupes et sur plusieurs mois permet l'instauration d'un climat de confiance, une expression plus libre des participant-e-s ainsi que la possibilité d'approfondir les échanges ; ceux-ci se sont déroulés dans un cadre confidentiel, les résultats ont été rendus anonymes, et chaque groupe a déterminé les éléments qu'il souhaitait rendre publics, - Impact potentiel durable sur les pratiques professionnelles, - Possibilité de générer des innovations concrètes adaptées aux réalités du terrain, - Dans l'exemple présenté, les critères de sélection ont été jugés comme pertinents.
Points de vigilance selon l'OPS	- La construction d'une parole collective nécessite du temps et un cadre de confiance, et demande donc des ressources financières adéquates, - Donner une voix aux bénéficiaires d'un dispositif n'est pas toujours vécu comme « confortable » par les professionnel-le-s, car cela exige de questionner sa propre posture professionnelle, - Les critères de sélection peuvent créer des biais (dans cet exemple le critère d'être bénéficiaire de longue durée peut avoir comme conséquence de sélectionner des personnes dont la frustration est plus importante), - Il faut veiller à la capitalisation et la communication des résultats aux décideurs politiques.
Lien vers le site et autres sources	https://artias.ch/participation-projet-artias/ Guerry and Reynaud 2021

Etude de cas 2 : La Rencontre Participative pour l'Inclusion Sociale (LU)

Etude de cas 2	La Rencontre Participative pour l'Inclusion Sociale (REPIS)
Format	Ateliers participatifs
Pays	Luxembourg
Domaine politique	Divers – en 2023 la REPIS portait sur le logement
Porteur de la démarche	Réseau luxembourgeois de lutte contre la pauvreté et l'exclusion (EAPN Lëtzebuerg)
Public cible de la démarche	Personnes ayant une expérience de la pauvreté ou de l'exclusion sociale
Autres parties prenantes impliquées	Associations membres de EAPN Lëtzebuerg Responsables politiques Eventuellement des professionnel·le·s et des expert·e·s Personnes responsables d'animation
Temporalité	Temporaire - Une journée par année depuis 2004
Phase	Elaboration et évaluation
Objectif	Renforcer le droit à la participation et promouvoir l'implication des personnes concernées dans le processus de décision politique au niveau national et européen
Description	Depuis 2004, EAPN Lëtzebuerg organise annuellement La Rencontre Participative pour l'Inclusion Sociale (REPIS), afin qu'un échange de visions, d'opinions et de vécus puisse avoir lieu entre différents acteur·rice·s (personnes vivant des situations précaires, responsables politiques concernés et éventuellement des expert·e·s et professionnel·le·s).
Résultats	L'édition de 2023 portait sur le thème « Le droit au Logement ». Environ 120 participant·e·s, des personnes concernées par la problématique de l'accès au logement (salubre) et des professionnel·le·s issu·e·s du secteur social, se sont rencontrés. ⁶ Les résultats des discussions ont été présentés à deux responsables politiques.
Mobilisation des participant·e·s	Les associations membres de l'EAPN Lëtzebuerg et les Offices sociaux invitent leurs bénéficiaires à prendre part à la rencontre. En 2023, des personnes de nationalité et de cultures diverses, d'âge varié et présentant des situations familiales différenciées ont participé à la REPIS, reflétant ainsi la diversité de la population au Luxembourg.
Déroulement concret/aspects organisationnels	Chaque édition de la REPIS porte sur une thématique différente. Lors de l'édition 2023, les échanges ont été organisés pendant la matinée en petits groupes dans le cadre d'ateliers thématiques. Les participant·e·s ont pu analyser les problèmes existants et proposer de nouvelles pistes d'action. La moitié des tables de discussion était réservée aux professionnel·le·s et l'autre aux personnes concernées. Des facilitateur·trice·s professionnel·le·s ont facilité les échanges tout au long de la journée. Trois sous-thématiques ont été abordées : l'accès au logement abordable mais limité dans le temps, l'accès au logement définitif et le marché du logement insalubre. Ces trois sujets ont été abordés sur les différentes tables au cours de trois séances consécutives :

⁶ <https://eapn.lu/actualites/repis-2023/>

	- La première séance visait à décrire la situation et à identifier les problèmes communs pour chaque thème, - La deuxième portait sur l'identification et le partage des bonnes pratiques, - La troisième était consacrée à la recherche et à la concrétisation de nouvelles solutions en matière de logement (4motion 2023). Lors de la séance plénière, les résultats des douze ateliers de travail ont été présentés aux représentants politiques (Ministre de la Famille et de l'Intégration et Ministre du Logement) avec deux à trois questions formulées par chaque groupe de travaux à l'attention des ministres respectifs. Un résumé des positions élaborées a été envoyé aux Ministères respectifs.
Forces de ce type de démarche selon l'OPS	- Un dialogue direct entre les personnes concernées, les professionnel·le·s et les responsables politiques peut créer un échange de visions, d'opinions et d'expériences et ainsi favoriser la compréhension mutuelle, - Ce format peut avoir un effet politique fort.
Points de vigilance selon l'OPS	- L'échange avec les ministres risque d'être trop formel et intimidant - Dans l'exemple présenté, le risque de créer de la frustration a été mis en évidence parce que le temps réel d'interaction entre les participant·e·s et les responsables politiques a été perçu comme trop court.
Lien vers le site et autres sources	https://eapn.lu/rencontre-participative-pour-linclusion-sociale/

Etude de cas 3 : Université Populaire Quart Monde (LU)

Etude de cas 3	Université Populaire Quart Monde (UPQM)
Format	Espaces permanents de réflexion
Pays	Luxembourg, et dans d'autres pays à travers le monde
Domaine politique	Divers enjeux de société
Porteur de la démarche	Le Mouvement Agir Tous pour la Dignité (ATD) Quart Monde Luxembourg a.s.b.l. ⁷
Public cible de la démarche	Personnes ayant une expérience de la pauvreté ou de l'exclusion sociale (appelées les « militants »)
Autres parties prenantes impliquées	Citoyen·ne·s allié·e·s solidaires et invité·e·s (experts dans le domaine ou le sujet débattu)
Temporalité	Le processus s'inscrit dans la durée et repose sur la continuité de la participation des militants sur le long terme. Une telle persistance temporelle est déterminante pour permettre aux personnes les plus marginalisées et les plus vulnérables de s'exprimer. Souvent, ces personnes ne prennent la parole qu'après plusieurs sessions d'UPQM. Chaque UPQM s'appuie sur un travail de préparation en amont. Trois à quatre séances sont nécessaires pour préparer une UPQM avant que les participant·e·s se rencontrent en plénière.
Phase	Les conclusions des UPQM peuvent être prises en compte dans l'élaboration, la mise en œuvre, et l'évaluation de politiques sociales.
Objectifs	L'UPQM a été fondée en France en 1972 par Joseph Wresinski, dans le but de mettre en valeur l'expérience de vie et les connaissances des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Les fondements des UPQM sont : - affirmer la dignité des personnes en situation de pauvreté, - bâtir sa propre pensée : un chemin de libération par les moyens de l'écoute, de la prise de notes, de la prise de parole devant des témoins, - rassembler les expériences des personnes en situation de pauvreté qui sont révélatrices de l'indivisibilité des Droits de l'homme et acteur·rice·s de combat pour ces droits, - établir une rencontre entre personnes avec expérience de la pauvreté et des citoyens alliés qui s'engagent à leurs côtés, - bâtir une conscience commune, car la pauvreté n'est pas une fatalité individuelle, - bâtir une connaissance mobilisatrice pour agir dans la société, - entrer en dialogue avec les autres acteur·rice·s de la société.
Description	L'UPQM constitue un espace universitaire dédié à l'élaboration de la pensée et à la prise de parole. Elle se caractérise par sa dimension « universitaire » dans la mesure où elle implique une démarche de réflexion et de construction de la pensée, distincte du simple échange informel.

⁷ Le Mouvement ATD Quart Monde Luxembourg a.s.b.l. crée des actions culturelles, civiques et politiques en partenariat avec les personnes en situation de pauvreté, dont l'UPQM. Plus d'informations sont disponibles ici : [Notre mission | ATD Quart Monde](#)

	Au Luxembourg, l'UPQM réunit depuis 1982 des personnes en situation de pauvreté et celles qui s'engagent à leurs côtés, autour de thématiques différentes.
Résultats	En 2025, ATD Quart Monde Luxembourg a.s.b.l. a organisé une UPQM sur le thème de la digitalisation et une UPQM sur le PAN. Plus d'informations sont disponibles ici. En 2024, ATD Quart Monde Luxembourg a.s.b.l. a organisé une UPQM sur la musique, en collaboration avec KINIMA a.s.b.l. En 2023, ATD Quart Monde Luxembourg a.s.b.l. a organisé trois UPQM sur le thème de la santé et de la santé mentale. Ces événements ont mis en lumière les obstacles qui empêchent les familles en situation de précarité de prendre soin de leur santé de manière adéquate (ATD Quart Monde Luxembourg 2023a).
Mobilisation des participant·e·s	Invitation des militants et des bénévoles alliés qui fréquentent régulièrement la Maison Culturelle d'ATD Quart Monde Luxembourg, ainsi que mobilisation par réseau et bouche à oreille.
Déroulement concret/aspects organisationnels	Les thèmes de travail de l'UPQM sont choisis en fonction - du vécu des personnes en situation de pauvreté, comme par exemple le droit à la culture, le droit de vivre en famille, l'accès aux soins de santé, la digitalisation, - de l'actualité, - de la programmation du Mouvement International. Les étapes de l'UPQM sont les suivantes : 1. le choix du sujet et réunions de l'équipe animation pour planifier les déroulés et les méthodes d'animation, 2. la préparation en petits groupes, 3. la plénière avec un·e ou plusieurs invité·e·s qui viennent pour écouter la parole des personnes ayant une expérience de la pauvreté ou de l'exclusion sociale, 4. la rédaction du compte-rendu, et le cas échéant transmission des conclusions aux responsables politiques.
Forces de ce type de démarche selon l'OPS	- Inscription dans la durée du processus et travail préparatoire en petits groupes et sans présence d'acteur·rice·s externes, permettant l'instauration d'un climat de confiance et une expression plus libre des participant·e·s (notamment les personnes les plus vulnérables), - Possibilité d'inviter des personnes externes expertes en la matière pour leur permettre d'écouter les réflexions des personnes en situation de pauvreté et générer un échange, - Démarche développée par le Mouvement international ATD Quart Monde, permettant aux animateur·rice·s de bénéficier de formations et d'appui méthodologique d'un réseau international.
Points de vigilance selon l'OPS	- Format peu flexible qui repose sur un processus qui se développe sur une durée longue, - Travail qualitatif en petits groupes impliquant souvent les mêmes participant·e·s, posant des questions d'échantillonnage et de ciblage du public cible.
Lien vers le site et autres sources	www.atdquartmonde.lu/actions/université-populaire-quart-monde Le rapport des Universités Populaires sur le thème de la santé au Luxembourg (ATD Quart Monde Luxembourg 2023b)

Etude de cas 4 : Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (BE)

Etude de cas 4	Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP) a.s.b.l.⁸
Format	Organe consultatif permanent
Pays	Belgique
Domaine politique	Tous les domaines politiques
Porteur de la démarche	Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP) a.s.b.l.
Public cible de la démarche	Personnes ayant une expérience de la pauvreté ou de l'exclusion sociale (appelées « témoins du vécu militant-e-s »)
Autres parties prenantes impliquées	Le RWLP est un lieu de croisements et de démarches collectives qui réunit : - des associations⁹, - d'une équipe de permanents et - des personnes ayant une expérience de la pauvreté ou de l'exclusion sociale.
Temporalité	Permanent
Phase	Toutes
Objectif	Le RWLP vise à réduire les inégalités, renforcer le pouvoir de vivre et garantir un droit à l'aisance pour tous. Il œuvre pour une répartition équitable des richesses, l'égalité dans tous les domaines (droits, éducation, transitions...), la prospérité collective, et la consolidation de la démocratie.
Description	Le RWLP est une association active sur l'ensemble du territoire wallon, reconnue par tous les niveaux de pouvoir comme acteur·rice ressource en la matière. Le RWLP œuvre pour le développement de politiques structurelles et préventives, au bénéfice des individus, de la collectivité et du progrès de la Wallonie. Pour mener à bien ses missions, le RWLP entretient des relations de travail étroites avec les administrations, les Unités Administratives Publiques (UAP), les cabinets ministériels et les ministres compétents. Son action est soutenue par une subvention annuelle.
Résultats	Le RWLP contribue à l'élaboration des Plans wallons de Lutte contre la Pauvreté. Le RWLP a entre autres mis en place des facilitateur·trice-s en prévention des inégalités et collabore avec les administrations. Outre le fait que le RWLP ait été à l'origine de la Taskforce « Urgence sociale » du Gouvernement wallon dès le début du Covid, qu'il ait été sollicité par la Région wallonne pour accueillir transitoirement un Dispositif Accompagnement Inondation (DASI), le RWLP a également porté le développement du numéro de téléphone « 1718-Urgence Sociale » avec le Gouvernement et l'administration wallonne. Le RWLP est un observateur privilégié des conséquences des crises successives sur les populations en situation de pauvreté et également des effets sur la santé physique, mentale et sociale de ces populations.

⁸ Le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté est activement membre du Réseau belge de Lutte contre la Pauvreté (BAPN). BAPN rassemble les différents réseaux régionaux de lutte contre la pauvreté et met tout en œuvre pour lutter contre la pauvreté aux niveaux fédéral et européen. Par l'intermédiaire de BAPN, les réseaux participent au Réseau européen de Lutte contre la Pauvreté (EAPN). [Information disponible ici.](#)

⁹ La liste des associations membres de l'assemblée générale du RWLP peut être consultée [ici](#).

	Enfin, le RWLP intègre désormais les enjeux climatiques dans son action, soulignant que les plus précaires sont les premières victimes des dérèglements environnementaux.
Mobilisation des participant·e·s	Les témoins du vécu militant·e·s au RWLP constituent un groupe ouvert aux personnes qui, fortes de leurs vécus, s'inscrivent dans une démarche participative collective.
Déroulement concret/aspects organisationnels	L'action du RWLP se traduit par : - la participation des personnes concernées, - des campagnes de sensibilisation, - des recommandations aux autorités, - des conseils et formations, - la gestion de dispositifs contre le non-recours aux droits, - des actions en justice, - l'implication dans des projets immobiliers à finalité sociale. Le RWLP peut être sollicité par des partenaires dans le but de remplir une mission d'expertise directement en rapport avec son but social.
Forces de ce type de démarche selon l'OPS	- La présence d'une équipe de professionnel·le·s permanent·e·s assure la continuité des échanges ainsi que la conservation et la transmission d'une mémoire institutionnelle, - Les témoins issu·e·s du vécu militant constituent un collectif ouvert, favorisant à la fois une représentation diversifiée et une flexibilité dans les modalités de participation, - Le dispositif est susceptible de contribuer à une appréhension globale des situations vécues par les personnes concernées, notamment par la défense de leurs intérêts auprès de différents organismes, - Cette instance peut être sollicitée à tout moment et se caractérise par une capacité de mobilisation rapide, - Elle dispose d'un potentiel d'influence sur les processus décisionnels, - Elle constitue un espace de dialogue structuré et régulier.
Points de vigilance selon l'OPS	- La question de la rémunération des témoins, qui soulève des enjeux de reconnaissance, d'équité et de soutenabilité du dispositif, - La tension inhérente entre, d'une part, une collaboration constructive avec les autorités régionales et, d'autre part, une posture de plaidoyer critique en faveur de plus de justice sociale.
Lien vers le site et autres sources	https://rwlp.be

Etude de cas 5 : Expert·e·s du vécu (BE)

Etude de cas 5	Expert·e·s du vécu
Format	Intégration permanente d'expert·e·s par expérience dans les institutions
Pays	Belgique
Domaine politique	Tous les domaines des services publics
Porteur de la démarche	Coordination par le service public fédéral « Intégration sociale, Lutte contre la pauvreté, Économie sociale et Politique des grandes villes » (SPP IS)
Public cible de la démarche	Personnes ayant une expérience de la pauvreté ou de l'exclusion sociale
Autres parties prenantes impliquées	Différents services publics locaux, régionaux et fédéraux (domaine de l'aide sociale, de l'accès aux droits sociaux, de la santé, de l'emploi, du logement, de l'enseignement, du handicap, de la justice...).
Temporalité	Permanent - en place depuis 2004
Phase	Dépend des besoins du service
Objectif	La fonction appelée « expert·e· par expérience en matière de pauvreté et d'exclusion sociale » au sein des services publics a pour mission de constituer le chaînon manquant entre l'administration et les personnes en situation de pauvreté. Elle vise entre autres à rendre plus égalitaire l'accès aux droits sociaux fondamentaux afin que les plus démunis puissent pleinement en bénéficier.
Description	Les personnes ayant une expérience de la pauvreté sont recrutées ou engagées de manière permanente ou temporaire dans des services sociaux, des administrations publiques ou des programmes dans le domaine social ou de la santé. Leur rôle consiste à faire le lien entre les institutions et les publics précarisés, en apportant un regard issu du vécu afin d'améliorer l'accessibilité, la compréhension et l'efficacité des services et des décisions.
Résultats	Les expert·e·s du vécu agissent en tant que médiateur·trice·s qui, grâce à leur expérience, examinent les atouts et les possibilités d'évolution du service en vue de toucher l'ensemble des citoyen·ne·s. Ils jouent un rôle d'intermédiaire entre les professionnel·le·s et les personnes en situation de pauvreté, aident les professionnel·le·s à mieux comprendre la situation et la position des personnes en situation de pauvreté et exercent une réelle influence sur l'accès à certaines administrations.
Mobilisation des participant·e·s	Recrutement par offre d'emploi ou à travers des structures relais du type « <i>si vous avez connu l'exclusion, ce job est pour vous</i> ».
Déroulement concret/aspects organisationnels	Les expert·e·s du vécu bénéficient d'une formation et sont soutenus par un·e mentor dans leur service de détachement et par une équipe de coaching et de coordination. Les missions assurées par l'expert·e du vécu sont les suivantes : - contribuer à l'amélioration de l'accueil et de l'information du public, en particulier du public confronté à la pauvreté, - soutenir les usagers dans leurs procédures administratives, - inventorier les besoins des personnes vivant dans la pauvreté par le biais d'entretiens, d'enquêtes et de contacts avec des organisations sociales, - améliorer la qualité générale et l'accessibilité du service en formulant des propositions pour l'amélioration de la communication, des procédures et des mesures,

	- collaborer à l'élaboration de partenariats entre les services, de façon à ce que l'expertise du vécu puisse aussi être mise en œuvre au-delà du service, - signaler aux responsables politiques les problèmes structurels, les carences dans la législation et les besoins non perçus et non traités des personnes vivant dans la pauvreté.
Forces de ce type de démarche selon l'OPS	- Création de ponts entre les institutions et les personnes en situation de pauvreté, - Apport direct dans les services de l'expérience vécue par les bénéficiaires, - Impact potentiel durable et important sur les pratiques internes, - Meilleure compréhension par les professionnel·le·s des dimensions culturelles et psychologiques de la pauvreté (par exemple les sentiments d'impuissance, d'incapacité, d'isolement ou de honte).
Points de vigilance selon l'OPS	- Coordination et accompagnement adaptés nécessaires, - Prévoir une formation adaptée afin de préparer les expert·e·s à leur rôle et de les aider à développer et à articuler leurs récits personnels, - Le service qui accueille les expert·e·s du vécu doit s'impliquer et être disposé à examiner de manière critique son propre fonctionnement ainsi que sa culture institutionnelle, et à y apporter des ajustements si nécessaire, - Risque de représentation limitée, car les expert·e·s du vécu ne peuvent pas être experts dans tous les domaines, - Risque d'intégration difficile si manque d'implication ou de préparation de l'administration (clarification du/des rôle(s) des expert·e·s, importance de la reconnaissance des compétences/ professionnalisation, lutte contre les préjugés, importance que les expert·e·s ne soient pas relégués dans des rôles (uniquement) d'accueil ou secondaires etc.).
Lien vers le site et autres sources	www.mi-is.be/fr/themes/experts-du-vecu https://reseaunomade.be/repertoire/experts-du-vecu-en-matiere-de-pauvrete-et-dexclusion-sociale/ Chiapparini et al. 2020, p.40 et 41 L'évaluation du projet-pilote en 2009-2010 : Steenssens et al. 2010 L'évaluation du projet en 2025 : (De Corte and Kerstenne 2015)

Etude de cas 6 : Collectif SOIF de Connaissances – co-construction de formations pour les professionnel·le·s de l'aide sociale (FR)

Etude de cas 6	Collectif SOIF de Connaissances – co-construction de formations pour les professionnel·le·s de l'aide sociale (FR)
Format d'implication	Intégration de la perspective des bénéficiaires dans des formations
Pays	France
Domaine politique	Aide sociale
Porteur de la démarche	Collectif SOIF de Connaissances (regroupe quatre acteurs majeurs de l'action sociale dans la Région Auvergne - Rhône – Alpes)
Public cible de la démarche	Personnes ayant une expérience de la pauvreté ou de l'exclusion sociale
Autres parties prenantes impliquées	Professionnel·le·s de l'aide sociale Chercheur·euse·s Formateur·rice·s professionnel·le·s
Temporalité	Temporaire - 3 jours de formation
Phase	Elaboration et mise en œuvre
Objectif	L'élaboration et l'animation du module de formation « Précarité, non-recours et participation » cherchent à renforcer la participation des personnes bénéficiaires de l'aide sociale dans les formations des professionnel·le·s du travail social. Il ne s'agit pas seulement d'offrir un espace de témoignage à des personnes ayant eu un vécu lié à la précarité, mais bien de mobiliser et transformer cette expérience pour construire un nouveau contenu de formation.
Description	Le module de formation s'adresse à des étudiants en formation de travail social (assistant·e·s sociaux, éducateur·rice·s...). Il a été co-construit par un groupe composé de professionnel·le·s, de chercheur·euse·s, de formateur·rice·s professionnel·le·s et de personnes concernées par la précarité, et est également co-animé par les mêmes intervenants.
Résultats	Les témoignages des étudiant·e·s ayant participé à la formation montrent une modification profonde de leurs représentations de la précarité.
Mobilisation des participant·e·s	Personnes ayant ou ayant eu une expérience d'accompagnement au sein de structures d'accueil ou d'hébergement.
Déroulement concret/aspects organisationnels	Le module de formation « Précarité, non-recours et participation » se déroule sur 3 jours et est structuré autour des 3 notions-clefs : - Jour 1 : Précarité, pauvreté et exclusion, - Jour 2 : Non-recours aux droits, - Jour 3 : Participation des personnes concernées et pouvoir d'agir. La formation est dispensée par quatre intervenants : des professionnel·le·s, des chercheur·euse·s, des formateur·rice·s professionnel·le·s et des personnes concernées par la précarité. Les personnes concernées sont rémunérées à la fois pour leur travail d'élaboration du module, et en tant que co-formateur·rice·s au sein de l'équipe.

Forces de ce type de démarche selon l'OPS	- Construire la formation en s'appuyant sur les savoirs de différents acteur·rice·s sur un pied d'égalité enrichit la diversité des apports, - Croisement des expertises qui favorise la compréhension mutuelle et réduit les stéréotypes réciproques, - Les futurs professionnel·le·s apprennent à penser <i>avec</i> les personnes bénéficiaires de leur travail, - Potentiel de changement profond de la pratique professionnelle qui peut avoir un impact d'amélioration des services à long terme.
Points de vigilance selon l'OPS	- Important coût financier (payer 4 formateur·rice·s professionnel·le·s pour la même formation délivrée), - Difficulté de toucher toutes les catégories de métiers en relation avec des personnes concernées.
Lien vers le site et autres sources	https://www.collectif-soif.fr/la-formation-initiale

Etude de cas 7 : Prise en considération de l'avis des bénéficiaires dans l'évaluation qualitative du dispositif du Revenu d'Inclusion Sociale (LU)

Etude de cas 7	Prise en considération de l'avis des bénéficiaires dans l'évaluation qualitative du dispositif du Revenu d'Inclusion Sociale (REVIS)
Format d'implication	Participation à des études et co-construction de savoir
Pays	Luxembourg
Domaine politique	Lutte contre la pauvreté
Porteur de la démarche	Etude réalisée par le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER), commanditée par le Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil (MFSVA)
Public cible de la démarche	Personnes bénéficiaires du REVIS
Autres parties prenantes impliquées	Le LISER a été chargé par le MFSVA de réaliser la partie qualitative de l'évaluation du dispositif REVIS. Autres parties prenantes interrogées dans le cadre de l'évaluation : - Le Fonds National de Solidarité (FNS), - L'Agence pour le Développement de l'Emploi (ADEM), - L'Office National d'Inclusion Sociale (ONIS), - Les Agents Régionaux d'Inclusion Sociale (ARIS), - Les Offices Sociaux (OS), - Des Organismes d'Affectation (OA) accueillant les personnes bénéficiaires dans le cadre d'affectation temporaire à des Travaux d'Utilité Collective (TUC). La société ILRES (pour l'enquête web auprès des ménages bénéficiaires).
Temporalité	Temporaire : 2022 – 2023
Phase	Evaluation
Objectif	Dresser une évaluation qualitative du nouveau dispositif REVIS entré en vigueur en 2019, en prenant en compte l'avis des bénéficiaires.
Description	L'évaluation qualitative du dispositif portait d'une part sur le fonctionnement des services et procédures internes des différents organismes institutionnels et de leur collaboration, et d'autre part, sur différents aspects relatifs à la mise en place des mesures d'activation sociale et professionnelle. Une partie de l'évaluation prenait en compte la perspective des personnes bénéficiaires du REVIS par rapport au fonctionnement des services et aux procédures, ainsi que leur participation à des mesures d'activation sociale et professionnelle, notamment aux mesures de type TUC. Les autres parties de l'évaluation traitaient du point de vue des organismes institutionnels (FNS, ADEM, ONIS, des ARIS et des OS), et des OA accueillant les personnes bénéficiaires dans le cadre d'affectation temporaire à des TUC.
Résultats	L'évaluation qualitative a donné lieu à une publication d'un rapport (évaluation globale) et de 4 annexes, dont une est entièrement consacrée à l'évaluation réalisée auprès des personnes bénéficiaires (143 pages). Les personnes bénéficiaires s'exprimaient globalement peu sur les aspects techniques des procédures. Les expériences qu'elles rapportent éclairaient surtout sur la qualité de la prise en charge au sein du dispositif.

Mobilisation des participant·e·s	- L'enquête web a invité tous les ménages bénéficiant du REVIS à répondre à un questionnaire. 1 561 personnes ont répondu à l'enquête web. - Les personnes mobilisées pour des entretiens en face à face (au nombre de 26) ont été sélectionnées à partir d'une liste des répondants à l'enquête web qui ont exprimé leur intérêt à être recontactés afin de participer à un entretien. L'échantillonnage théorique des participant·e·s était basé sur différents critères (par exemple composition du ménage, institution de compétence (ADEM ou ONIS), participation à une mesure TUC, tranches d'âge, etc.).
Déroulement concret/aspects organisationnels	Sera décrit ici uniquement le déroulement de la partie de l'évaluation réalisée auprès des bénéficiaires du REVIS : Les personnes bénéficiaires ont été interrogées en deux phases : - D'abord une enquête web a été réalisée en mai 2022 par la société ILRES, qui a invité tous les ménages bénéficiant du REVIS à remplir un questionnaire. Parmi les ménages invités, 1 561 personnes ont répondu à l'enquête. - Ensuite, le LISER a mené une étude qualitative basée sur des entretiens individuels en face à face d'environ deux heures avec 26 personnes. Les entretiens ont été effectués sur la base d'un guide d'entretien semi-structuré en langue française, allemande, luxembourgeoise et anglaise pendant une période de quatre mois entre fin 2022 et début 2023. Les entretiens ont été enregistrés et retranscrits lorsque les répondants y ont consenti, et ont été analysés suivant l'approche de l'analyse thématique.
Forces de ce type de démarche selon l'OPS	- Facilement intégrable dans des évaluations, - Permet d'identifier des effets non anticipés ou moins connus des dispositifs, - Apporte une dimension qualitative relative aux récits de vie indispensable à l'évaluation des politiques, - Intérêt des bénéficiaires pour participer à l'évaluation dans le cadre de l'exemple présenté (sentiment de réciprocité envers le système et envie de raconter leur histoire dans l'espoir que certains aspects puissent s'améliorer).
Points de vigilance selon l'OPS	- Peut rester sans effet si non relié à des décisions politiques concrètes, - Requiert une méthodologie qualitative et / ou quantitative rigoureuse, - Risque de ne pas saisir toutes les dimensions si seulement les bénéficiaires sont interrogés (et non les personnes non-bénéficiaires ou non éligibles).
Lien vers le site et autres sources	https://liser.elsevierpure.com/fr/publications/evaluation-du-dispositif-du-revenu-d'inclusion-sociale-revis-pr%C3%A9se/publications/ LISER 2023

Etude de cas 8 : Recherche participative sur les dimensions cachées de la pauvreté (INT)

Etude de cas 8	Recherche participative sur les dimensions cachées de la pauvreté
Forme d'implication	Participation à des études et co-construction de savoir
Pays	International : Bangladesh, Bolivie, France, Tanzanie, Royaume-Uni et États-Unis
Domaine politique	Lutte contre la pauvreté
Porteur de la démarche	Mouvement international ATD Quart Monde
Public cible de la démarche	Personnes ayant une expérience de la pauvreté ou de l'exclusion sociale
Autres parties prenantes impliquées	Université d'Oxford Professionnel·le·s Universitaires de différentes disciplines (économie, statistique, anthropologie, droit) Bénévoles permanents ATD
Temporalité	Temporaire (2017 à 2019)
Phase	Elaboration
Objectif	Affiner la compréhension et la mesure de la pauvreté en s'appuyant sur le savoir d'expérience des personnes en situation de pauvreté croisé avec les savoirs de praticien·ne·s et d'universitaires.
Description du projet	Pour améliorer la compréhension globale de la pauvreté multidimensionnelle, le Mouvement international ATD Quart Monde, en collaboration avec des chercheur·euse·s de l'Université d'Oxford, a lancé en 2016 un projet de recherche international dans six pays pour identifier les dimensions clés de la pauvreté et leurs relations.
Résultats	Le processus a permis d'identifier neuf dimensions clés de la pauvreté. Six de ces dimensions étaient auparavant rarement prises en compte dans les discussions politiques¹⁰. Au-delà de l'approfondissement de la compréhension des multiples dimensions de la pauvreté, plusieurs résultats en matière de reconnaissance situationnelle méritent d'être soulignés : - En mai 2019, l'OCDE a organisé un colloque au cours duquel les équipes de recherche de six pays concernés, avec des représentant·e·s des trois types de savoirs, ont présenté les résultats devant des fonctionnaires de l'institution et des représentant·e·s de nombreuses institutions, dont la Banque mondiale qui a vu ses mesures de la pauvreté remises en cause. - En France, l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) a pris en compte la « maltraitance institutionnelle » comme dimension cachée de la pauvreté et a

¹⁰ « À côté des privations plus familières liées au *manque de travail décent*, à *l'insuffisance et la précarité des revenus* et aux *privations matérielles et sociales*, il existe trois dimensions relationnelles. Celles-ci attirent l'attention sur la manière dont les personnes qui ne sont pas confrontées à la pauvreté affectent la vie de celles qui le sont : *maltraitance sociale*, *maltraitance institutionnelle* et *contributions non reconnues*. Les trois dimensions qui constituent le cœur de l'expérience de la pauvreté placent l'angoisse et l'action des personnes au centre de la conceptualisation de la pauvreté : *la dépossession du pouvoir d'agir (disempowerment)* ; *la souffrance dans le corps, l'esprit et le cœur*, *la lutte et la résistance* (ATD Quart Monde et l'Université d'Oxford 2019, p.6).

	décidé de rendre visible cette dimension en ajoutant un module sur la maltraitance institutionnelle à son enquête annuelle pour produire ses Statistiques sur les ressources et conditions de vie (EU-SILC). - Au niveau de la formation, un module de formation est proposé conjointement à des étudiants du master en économie solidaire et à des travailleur·e·s sociaux.
Mobilisation des participant·e·s	1091 personnes ont participé au projet, dont 665 personnes en situation de pauvreté, 262 professionnel·le·s et 164 universitaires.
Déroulement concret/aspects organisationnels	Le projet est basé sur la méthodologie du Croisement des Savoirs, dans laquelle des praticiens, des universitaires et des personnes en situation de pauvreté sont co-chercheur·euse·s. Dans cette méthodologie, les différents types de connaissances résultant de l'action, de la recherche universitaire et des expériences de vie sont d'abord construits de manière indépendante à travers des rencontres dans des groupes de pairs, puis croisés pour s'enrichir mutuellement. Six équipes de recherche nationale (ERN) composées de 9 à 15 personnes, dont 4 à 6 personnes avec une expérience directe de la pauvreté, ont coordonné les travaux de recherche dans chaque pays. En France, la recherche a été portée par une équipe de recherche nationale, composée de quatre personnes ayant l'expérience de la pauvreté, quatre praticien·ne·s et quatre universitaires. Cette équipe a porté ensemble tout le processus : formulation de la question de recherche, récolte et analyse des données, interprétation et écriture du rapport de recherche, diffusion des résultats. Chaque ERN a organisé 13 à 38 groupes de travail. Chaque année, une rencontre internationale a eu lieu, afin de confronter les recherches réalisées dans chaque pays et de dégager ensemble les points communs à la pauvreté au Nord et au Sud.
Forces de ce type de démarche selon l'OPS	- Les personnes ayant une expérience de la pauvreté ont contribué à la recherche en mobilisant leur savoir expérientiel de la pauvreté ; l'apport novateur de cette démarche réside dans le fait de reconnaître les personnes en situation de pauvreté non comme de simples témoins d'une expérience vécue, mais comme des chercheur·euse·s participant à la coproduction de connaissances à partir de leur expérience, - Les résultats montrent qu'une véritable participation des personnes vivant dans la pauvreté génère de nouvelles perspectives, - Le processus a été rendu possible grâce à une équipe d'animation spécialement formée.
Points de vigilance selon l'OPS	- Démarche qui nécessite un grand investissement en temps et en moyens humains et matériels, - Peut rester sans effet si non relié à des décisions politiques concrètes.
Lien vers le site et autres sources	https://www.atd-quartmonde.fr/publications/les-dimensions-cachees-de-la-pauvrete/ ATD Quart Monde et l'Université d'Oxford 2019 et Lasida et al. 2022 Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté et le mouvement international de ATD Quart Monde 2024

4. Conclusion

Les mesures de politique sociale sont des leviers importants dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Toutefois, leur efficacité réelle ne dépend pas seulement des moyens mis à disposition, mais aussi de leur capacité à répondre concrètement aux réalités vécues par les personnes concernées. Dans ce contexte, la présente note souligne l'importance de l'implication des personnes ayant une expérience de la pauvreté ou de l'exclusion sociale dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des mesures de politique sociale.

En effet, les personnes directement concernées peuvent mettre en évidence des obstacles pratiques, structurels ou psychologiques auxquels elles sont confrontées au quotidien, qu'il s'agisse de la complexité bureaucratique, du manque d'informations, de la stigmatisation ou du sentiment d'aliénation vis-à-vis des institutions. Elles peuvent révéler des difficultés qui ne sont pas adressées par les politiques en place, favoriser l'évolution des pratiques professionnelles et permettre la sensibilisation du grand public et de la société civile. Par ailleurs, les démarches participatives peuvent également rendre visibles les formes d'engagement et de lutte, les stratégies d'adaptation et les pratiques de solidarité déployées quotidiennement par les personnes en situation de pauvreté.

En reconnaissant les savoirs expérientiels des personnes ayant connu la pauvreté ou l'exclusion sociale et en renforçant leur autonomisation et leur acquisition de compétences, ces démarches s'inscrivent dans une logique démocratique et d'inclusion sociale. La participation fait aujourd'hui l'objet d'un certain consensus, dans la mesure où elle est perçue par les travaux de recherche et les praticien·ne·s comme un outil indispensable de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Les études de cas présentées dans cette note illustrent que l'implication des personnes concernées peut prendre différents formats, notamment par le biais d'un organe consultatif permanent, d'ateliers participatifs, d'implication dans des études ou de recrutement permanent d'experts par expérience dans les institutions. Il a été mis en évidence que l'implication peut s'exercer tout au long du cycle des politiques publiques et peut être adaptée en fonction du contexte thématique et de l'objectif politique.

Mettre en œuvre une participation effective ne va pas de soi : elle exige un cadre clair, des moyens adaptés et une volonté réelle d'en tirer des effets concrets sur les décisions politiques. Les orientations présentées dans cette note offrent des repères pratiques et structurants pour y parvenir. En s'en saisissant, les institutions peuvent donner un contenu tangible à l'ambition d'associer durablement les personnes concernées, et installer au Luxembourg des démarches participatives capables de transformer les politiques publiques, de leur conception à leur évaluation.

Bibliographie

- 4 motion. 2023. "Repis – Le Réseau Luxembourgeois de Lutte Contre La Pauvreté et l'Exclusion Sociale 15e Rencontre Participative Pour l'inclusion Sociale." <https://eapn.lu/wp-content/uploads/2023/06/REPIS-2023-Rapport-facilitateurs-4motion.pdf>.
- ANSA. 2020. "Kit de La Participation." Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté de France. https://www.solidarites-actives.com/sites/default/files/2021-09/Ansa_DIPLP_KitParticipationPersonnesConcern%C3%A9es_complet_MAJ20210219_0.pdf.
- Arnstein, Sherry R. 1969. "A Ladder Of Citizen Participation." *Journal of the American Institute of Planners* 35 (4): 216–24. <https://doi.org/10.1080/01944366908977225>.
- Artias. 2021a. "Ecouter La Voix Des Bénéficiaires de l'aide Sociale : Le Projet Participation de l'Artias."
- Artias. 2021b. "Mettre En Œuvre La Participation Des Bénéficiaires de Longue Durée de l'aide Sociale à La Définition de Leurs Besoins Spécifiques et à l'amélioration de Leur Prise En Charge." https://artias.ch/wp-content/uploads/2021/07/Artias_Synthese_propositions_beneficiaires.pdf.
- Arveiller, Jean-Paul, and Philippe Tizon. 2016. "Démocratie sanitaire, qu'est-ce à dire ?" *Pratiques en santé mentale* (Nîmes) 62e année (2): 2–2. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/psm.162.0002>.
- ATD Quart Monde. 2021. "Réussir La Participation de Toutes et Tous. Petit Guide Pratique Pour Agir." November. <https://www.atd-quartmonde.fr/publications/reussir-la-participation-de-toutes-et-tous-petit-guide-pratique-pour-agir/>.
- ATD Quart Monde et l'Université d'Oxford. 2019. "Les Dimensions Cachées de La Pauvreté. Recherche Participative Internationale." <https://www.atd-quartmonde.org/wp-content/uploads/2019/12/Dimensions-cach%C3%A9es-de-la-pauvret%C3%A9-9-12-2019.pdf>.
- ATD Quart Monde Luxembourg. 2023a. "Rapport d'activité 2023."
- ATD Quart Monde Luxembourg. 2023b. "Rapport Final de Nos Universités Populaires Quart Monde. L'accès Aux Soins de Santé et Le Droit à La Santé et Au Bien-Être." <https://www.atdquartmonde.lu/sites/default/files/documents/media/2023-07-LUX-%20UPQM-rapport%20final%20fr%20VF.pdf>.
- Bechla, Ismaël. 2024. "Construire des savoirs expérientiels réciproques en santé mentale. Une recherche-action participative." *Rhizome* N° 88-89 (1): 34–42. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/rhiz.088.0034>.
- Borkman, Thomasina. 1976. "Experiential Knowledge : A New Concept for the Analysis of Self-Help Groups." *Social Service Review* 50(3), 445-456.
- Charlton, James. 1998. *Nothing About Us Without Us: Disability Oppression and Empowerment*. University of California Press. <https://doi.org/10.1525/california/9780520207950.001.0001>.
- Chiapparini, Emanuela, Sophie Guerry, and Caroline Reynaud. 2024. *Wie können armutserfahrene Personen mit ihrer Erfahrungs-expertise dauerhaft in die Schweizer Armutspolitik einbezogen werden und mitwirken? Grundlagen und Konzept einer ständigen Beteiligungsstruktur, die*

forschungsbasiert gemeinsam mit armutserfahrenen Personen entwickelt wurde: Gesamtbericht. <https://doi.org/10.24451/arbor.21064>.

- Chiapparini, Emanuela, Claudia Schuwey, Michelle Beyeler, et al. 2020. "Modelle Der Partizipation Armutsbetroffener Und -Gefährdeter Personen in Der Armutsbekämpfung Und -Prävention. Nationale Plattform Zur Prävention Und Bekämpfung von Armut. Schlussbericht. Bundesamt Für Sozialversicherungen." https://www.contre-la-pauvrete.ch/fileadmin/kundendaten/Studien_NAP/7_20D_eBericht.pdf.
- Conseil de l'Europe. 2026. "Droits Socio-Économiques et Politiques Sociales - Egalité de Genre." <https://www.coe.int/fr/web/genderequality/social-economic-rights-and-social-policies>.
- Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. 2011. "Recommandations Pour Améliorer La Participation Des Personnes En Situation de Pauvreté et d'exclusion à l'élaboration, à La Mise En Oeuvre et à l'évaluation Des Politiques Publiques." October 17. <https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/124000009.pdf>.
- De Corte, Joris, and Clara Kerstenne. 2015. "Évaluation de l'apport Des Experts Du Vécu En Matière de Pauvreté Au Sein Des Services Publics Fédéraux." <https://www.mi-is.be/fr/etudes-publications-statistiques/evaluation-de-lapport-des-experts-du-vecu-en-matiere-de-pauvrete-au>.
- European Anti-Poverty Network. 2012. "Breaking Barriers—Driving Change - Case Studies of Building Participation of People Experiencing Poverty." <https://www.eapn.eu/wp-content/uploads/2016/02/2012-participation-book-en.pdf>.
- Fahmy, Myriam, and Michel Venne. 2014. *L'inégalité Économique Mine l'égalité Démocratique*. Volume 6, No1 (Les inégalités, un choix de société ?). https://www.eve-coop.com/mw-contenu/revues/22/217/RVE_vol6_no1_Venne-Fahmy.pdf.
- Franziskus, Anne, and Anne-Catherine Guio. 2024. *Précarité et (non-)recours aux aides financières au Luxembourg: Une étude qualitative*. February 21. <https://liser.elsevierpure.com/en/publications/pr%C3%A9carit%C3%A9-et-non-recours-aux-aides-financi%C3%A8res-au-luxembourg-une-/>.
- Godrie, Baptiste. 2017. "Vivre n'est Pas (Toujours) Savoir." Dossier "Les Savoirs Expérientiels Du Patient," September. https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://www.santementale.fr/ddl/pdf/b0ded56371fdd6b9441e68c0503913e7/&ved=2ahUKEwiL9onQkJyRAXVdhv0HHdfAB78QFnoECBkQAQ&usg=AOvVaw1CFE0JmWIR_E5ju-ft_kzH.
- Godrie, Baptiste. 2022. "L'institutionnalisation Des Savoirs Expérientiels : Un Processus En Tension." *Sciences Sociales et Santé* 40 (December): 77–79.
- Guerry, Sophie, and Caroline R. Reynaud. 2021. "Participation Des Bénéficiaires de l'aide Sociale à l'évaluation Des Prestations Qui Les Concernent. Evaluation Scientifique Du Projet Participatif Mené Par l'Artias En Suisse Romande." https://artias.ch/wp-content/uploads/2021/07/Rapport_final_Projet_participatif_Artias_HETS-FR_Guerry-Reynaud.21.06.2021.pdf.
- Hury, J. (dir.) et al. 2024. "Rapport Travail et Cohésion Sociale." STATEC.

- Inspection Générale des Affaires Sociales de France. 2023. "La Participation Citoyenne Dans Les Politiques de Solidarité : Etat Des Lieux et Perspectives." November. <https://www.igas.gouv.fr/sites/igas/files/2024-04/Rapport%20-%20La%20participation%20citoyenne%20directe%20dans%20les%20politiques%20de%20solidarite%2C%20etat%20des%20lieux%20et%20perspectives.pdf>.
- Lasida, Elena, Michel Renault, Marianne de Laat, and Bruno Tardieu. 2022. "Le savoir de l'expérience de la pauvreté. Étude à partir d'une recherche participative sur « les dimensions de la pauvreté avec les premiers concernés »." *Participations* (Louvain-la-Neuve) N° 32 (1): 93–125. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/parti.032.0093>.
- LISER. 2023. "Evaluation Du Dispositif Du REVIS Auprès Des Personnes Bénéficiaires- Module 3 de l'évaluation Du REVIS (Annexe 3)." https://liser.elsevierpure.com/ws/portalfiles/portal/66297191/Rapport_n_04-Evaluation_du_dispositif_du_REVIS_aupr_s_des_personnes_b_n_ficiaires.pdf.
- Mahy, Christine, Jacqueline Fastrès, and Jean Blairon. 2025. "Retour Sur Les Exigences d'une Recherche Participative En Éducation Permanente." March. <https://intermag.be/images/stories/pdf/rta2025m03n1.pdf>.
- Meriluoto, Taina. 2018. *Making Experts-by-Experience : Governmental Ethnography of Participatory Initiatives in Finnish Social Welfare Organisations*. JYU Dissertations.
- Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil du Luxembourg. 2025. "Plan d'action National Pour La Prévention et La Lutte Contre La Pauvreté."
- Office de consultation publique de Montréal. 2017. "S'approprier La Ville. Les Cahiers de l'OCPM. Participation sans Exclusion: Rétrospective Des 15 Ans de l'OCPM." November. https://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/publications/fr/participation_sans_exclusion_retrorspective_des_15_ans_de_l039ocpm-fr.pdf.
- Pateman, Carole. 1970. "Participation and Democratic Theory." *Cambridge University Press*, 22–44.
- Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté et le mouvement international de ATD Quart Monde. 2024. "Capturing and Combatting the Hidden Dimensions of Poverty through the IDEEP (Inclusive and Deliberative Elaboration & Evaluation of Policies) Tool." <https://www.srpoverity.org/wp-content/uploads/2024/02/2024-02-12-IDEEP.pdf>.
- Steenssens, Katrien, Prof. dr. Tine Van Regenmortel, Valter Cortese, Adinda Vanheerswyngels, and Prof. dr. Mejed Hamzaoui. 2010. "Évaluation Du Projet Pilote 'Experts de Vécu En Matière de Pauvreté et d'exclusion Sociale Au Sein Des Services Publics Fédéraux.'" <https://www.mis.be/fr/etudes-publications-statistiques/troisieme-evaluation-du-projet-pilote-experts-de-vecu-en-matiere-de>.
- United Nations. 2012. "Guiding Principles on Extreme Poverty and Human Rights." https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/OHCHR_ExtremePovertyandHumanRights_EN.pdf.
- Wresinski, Joseph. 2007. *Refuser la misère. Une pensée politique née de l'action*. Le Cerf.